



Pôle Erdre et Loire

Décision n° 2023 - 272

Objet : Carquefou – Rue Léonard de Vinci – Classement dans le domaine public métropolitain de quatre parcelles en nature de voirie cadastrées section BX n°423, n°425, n°429 et n°430

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2019-874 du 26 juillet 2019 relative à l'acquisition des parcelles cadastrées BX n°423 (3 m²) et n°425 (184 m²),

Vu la décision n°2019-1048 du 19 septembre 2019 relative à l'acquisition des parcelles cadastrées BX n°429 (66 m²) et n°430 (12 m²),

Vu l'acte administratif signé le 22 novembre 2019, relatif à l'acquisition des parcelles cadastrées BX n°423 et n°425

Vu l'acte notarié, signé les 31 janvier et 8 février 2023, relatif à l'acquisition des parcelles cadastrées BX n°429 et n°430,

Considérant que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public puisqu'elles constituent une portion de l'assiette foncière de la Rue Léonard de Vinci à Carquefou,

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public métropolitain.

Décide

Article 1. Carquefou – Rue Léonard de Vinci – Classement dans le domaine public des parcelles en nature de voirie cadastrées section BX n°423, n°425, n°429 et n°430 d'une contenance globale de 265 m².

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **09 MARS 2023**

mis en ligne le :

09 MARS 2023

Pour la Présidente
Le vice-président délégué
Michel Lucas

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230309-2023_272DEC-AU
Date de télétransmission : 09/03/2023
Date de réception préfecture : 09/03/2023